

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	3
Présents	26	Absent non représenté :	2
VOTANTS			29

L'an deux mil quatorze, le 22 avril à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 22 avril 2014, après convocation légale reçue le 14 avril 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Thomas CONSTANTIN, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Monsieur Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Annie GARNERO (Pouvoir donné à M. Michel MUS)
M. Claude PARENTI (Pouvoir donné à M. Christian GROS)
M. Lucien STANZIONE (Pouvoir donné à M. Alain BRES)

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD
Mme Sabine CHAUVET

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Institution d'un bureau communautaire

Monsieur Christian GROS, Président, explique à l'assemblée que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale précise que le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Par délibération N°1 du 8 avril 2014, un nouveau conseil communautaire a été mis en place. Il convient de renouveler pour ce nouveau mandat le bureau communautaire.

Il est proposé que le Bureau Communautaire soit composé du président, des vice-présidents et de M. Claude PARENTI et Mme Nadia MARTINEZ.

Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de créer un bureau communautaire composé du Président et des Vice-présidents, de M. Claude PARENTI et Mme Nadia MARTINEZ.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS
Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat

Le Président,

